



Mâcon, le 14 octobre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE les 1,87 M€ du fonds d'allègement des charges pour la Saône-et-Loire sont orientés vers les exploitations prioritaires**

**Sur proposition de la cellule d'urgence départementale, réunie le 12 octobre, le préfet de Saône-et-Loire a décidé des règles de priorisation des demandes de fonds d'allègement des charges (FAC). Les demandes reçues vont être transmises très rapidement à FranceAgriMer pour paiement.**

Après le lancement du Plan de soutien à l'élevage, en juillet dernier, qui prévoyait 57 M€ pour le FAC, le gouvernement a décidé en septembre d'augmenter cette enveloppe à 107 M€, ce qui correspond pour la Saône-et-Loire, à une enveloppe totale de 1,87 million d'euros.

Pour les exploitations en difficulté, ce montant permet de prendre en charge une partie des intérêts bancaires 2015 et de participer à la restructuration des dettes bancaires pouvant prendre la forme d'une « année blanche ».

Lors de sa précédente réunion, en septembre, la cellule d'urgence avait décidé de prioriser les demandes selon le taux d'endettement du demandeur tout en attendant de connaître les règles de prise en charge de l'année blanche. Ces règles ont été fixées le 28 septembre, puis une réunion d'harmonisation régionale a été organisée sous l'égide du préfet de région le 2 octobre, et une proposition a été soumise aux membres de la cellule d'urgence le 12 octobre.

**Au 8 octobre, 1 400 demandes de FAC ont été réceptionnées à la DDT de Saône-et-Loire. Les décisions de la cellule d'urgence permettent donc de démarrer le traitement des demandes prioritaires afin de les transmettre à FranceAgriMer dans les toutes prochaines semaines. Les exploitants dont les dossiers déposés sont incomplets doivent fournir au plus vite les informations qui leur sont demandées par la DDT afin de permettre ce paiement.**

Si vous n'avez pas encore déposé de demande et que vous êtes intéressé pour bénéficier d'un FAC, vous êtes invité à le faire dans les plus brefs délais auprès de la DDT.

En fonction de la situation de l'exploitation de chaque demandeur, il peut lui être proposé un examen plus approfondi, par une cellule restreinte, afin d'identifier les possibilités d'aides complémentaires au FAC. L'accord pour cet examen sera demandé par la DDT.

#### **Année blanche :**

**L'aide à la restructuration des dettes, qui peut prendre la forme d'une « année blanche », constitue un autre volet du dispositif d'allègement des charges. Ce volet nécessite pour l'exploitant d'étudier précisément avec sa banque la situation de son exploitation.**

Pour déposer une demande, l'exploitant doit donc se rapprocher dès à présent de son établissement bancaire, afin de définir la meilleure solution pour son exploitation : consolidation de prêts, restructuration de dette pouvant aller jusqu'à l'année blanche. À l'issue de cette première démarche, une demande de prise en charge du coût de cette consolidation ou restructuration peut être déposée en DDT, au plus tard le 30 décembre.

À ce jour, aucune demande d'année blanche n'a été déposée en DDT.

#### **D'autres mesures du plan de soutien à l'élevage ont également évolué :**

- la prise en charge des cotisations sociales a vu son enveloppe augmenter de 15 à 50 M€,

- il est possible de demander que le calcul des cotisations et contributions sociales des non salariés agricoles soit réalisé sur une assiette annuelle au titre de 2015 et/ou de 2016. Cette demande doit être effectuée avant le 30 octobre auprès de la MSA et de la cellule d'urgence.

**Pour toute demande individuelle, veuillez vous adresser à la cellule d'urgence de la DDT :**  
**03 85 21 29 99 ou [ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr)**

---



**Contacts :**

- **Service de la communication interministérielle (SCI)**  
[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)  
[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)  
[xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr)  
[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)

**Direction départementale des Territoires**

- **service de l'Économie agricole – Cellule d'urgence**  
**☎ 03.85.21.29.99**  
**[ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr)**